

Guy HAZAEL-MASSIEUX

DESCRIPTION DES PERSONNES ET
CLASSEMENT ETHNIQUE EN GUADELOUPE

L'usage actuel du terme de "créole" en France métropolitaine, tel qu'il est attesté aussi bien par le Robert que par le Larousse, ne manque pas d'apparaître comme surprenant aux yeux d'un antillais :

Créole. n. (criole en 1690 Furet. ; esp. criollo)
Personne de race blanche, née dans les Colonies inter-
tropicales. Un créole. Une créole. Le Créole, patois
parlé par certains noirs aux colonies. Adject. -
Joséphine de Beauharnais était créole "... celle-ci
(la fille des îles) restera toujours enveloppante ;
une certaine câlinerie naturelle aux créoles, et que
son accent zézayant de la Martinique rendait plus
séduisante ..." (L. Madelin : Ascension de Bonaparte
II, p. 25)
"M. Richard C. Lionel est ce qu'on nomme en ce pays,
un créole, c'-à-d. qu'il descend des colons français,
sans le moindre alliage de sang coloré". (Duham.
Scène vit fut. XI, p. 166)
Antonyme : autochtone

(Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue
française, p. Robert, tome I, p. 1028, 1960).

Créole. adj. et n. (esp. criollo). Personne de pure
race blanche née aux colonies : Joséphine de Beauharnais
était une créole de la Martinique. Accent créole :
accent des créoles (prononçant à peine les r). Nm.
patois des nègres aux colonies formé de mots français,
vieillis ou défigurés et de mots empruntés un peu à tou-
tes les langues étrangères.

(Petit Larousse illustré, 60e édition, janvier 1952)(1)

Ces dictionnaires faisant référence à la même Joséphine de Beauharnais, on peut comprendre qu'en l'absence d'attestations littéraires plus nombreuses on en soit venu à spécialiser "créole" pour les personnes de "(pure) race blanche" nées aux colonies, mais on ne peut échapper à un sentiment de bizarrerie en voyant attribuer le nom de créole au patois des seuls "nègres aux Colonies".

Cette différenciation dans l'application du mot "créole" aux personnes et au dialecte ne se retrouve pas dans le français régional de la Guadeloupe ; mais on ne peut rendre compte de ce français régional qu'à condition d'embrasser d'un même mouvement français et créole de la Guadeloupe (qui à eux deux, dans une situation de diglossie, constituent l'instrument de communication complexe mais unique de la communauté guadeloupéenne). Nous avons ainsi été amené à entreprendre une brève enquête sur les modes de désignation appliqués en Guadeloupe aux groupes ethniques ou raciaux et aux personnes considérées comme s'y rattachant. Nous n'avons pas visé à l'exhaustivité lexicale : veillant avant tout à noter l'usage actuel, mais sans exclure un appel à des indications historiques, nous avons surtout voulu dégager par cette première approche, les possibilités de travaux de proxémique, de socio-linguistique et d'ethno-linguistique qu'offre ce champ d'études.

Le "créole" des dictionnaires cités ci-dessus, est en Guadeloupe un "blanc créole" /blākReol/, et cette expression pourra alterner avec "blanc pays" /blāpei/. Suivant que l'on fait commuter "kreol", "blā" ou "blākreol", on obtient plusieurs types d'oppositions. Le "blanc créole" ou "blanc pays" s'oppose au "blanc France" (aujourd'hui souvent dénommé "métro" ou "métropolitain". Cette première opposition, qui semble reposer sur la géographie, recouvre apparemment le sens le plus ancien du mot "créole. En effet le Diccionario de Autoridades de la Real Academia espanola de 1726 explique :

Criollo : El que nace en Indias de Padres espanoles u de otra Nacion, que no sean Indios" (2).

A l'origine le Créole se distinguait de l'indigène (ou autochtone) aussi bien que du nouvel immigrant né de l'autre côté de l'Atlantique. Et l'on a pu dire que les guerres d'indépendances latino-

américaines avaient été des révoltes des créoles visant à s'affranchir des métropoles pour mieux exploiter les indigènes. Mais aujourd'hui, en Guadeloupe, le "blanc créole" n'a en face de lui aucun indigène (les sociétés caraïbes ont été anéanties dès le XVIIIe siècle) en sorte que "blanc créole" en face de "blanc France" est synonyme de blanc local ou indigène (autrement dit "blanc pays" /blāpei/).

Mais pour mieux préciser la portée de "créole", il faut en relever les connotations. Le terme qui, affectivement, s'oppose à "blanc créole", est alors "vieux blanc" /vjeblā/. "Vieux blanc" signifiera toujours blanc non-créole, européen ou nord-américain ; la nuance sera plus ou moins critique. A l'indication géographique relativement objective on aura substitué la notation d'une exclusion. "vje", qui en créole indique l'âge, est aussi la marque de ce qui est socialement désapprouvé : à côté de "vje kɔ" (vieillard) on aura "vje zafɛ" (vilaine histoire), "vje ʒã" (mauvais genre), "vje parɔl" (gros mots), etc.

Si l'on dit "blanc créole", c'est que créole est susceptible de s'appliquer à des "non-blancs". A l'époque où il y avait régulièrement des apports (combien involontaires) de noirs - du fait de la traite -, et plus tard d'Indiens du Sud de l'Inde, on parlait effectivement de "noirs créoles", terme attesté dans le Nouveau Voyage aux Iles d'Amérique du P. J.B. Labat (3) et que G. Debien dans Les esclaves aux Antilles françaises (4) relève dans les inventaires de plantations où l'on parle de trois classes d'esclaves : "les créoles, les mulâtres et les noirs de Guinée". Aujourd'hui, comme depuis quelques quatre-vingts ans il n'y a plus d'apport extérieur notable de populations de couleur, faut d'avoir à l'opposer, on ne parle plus de "noir créole". Il faut aller en Guyane pour entendre opposer les "créoles noirs, jaunes, métis ou blancs" aux "sauvages" ou aux "nègres marrons" (5) : on sait qu'en effet dans une bourgade comme Saint-Laurent-du-Maroni se côtoient une population urbanisée qui se qualifie de "créole" et des groupes issus des anciennes sociétés de marronnage qui se sont constituées au XVIIIe siècle en révolte contre l'esclavage et l'assimilation, dans les abattis et les brulis des rives du Maroni.

Mais si "noir créole" n'a plus d'emploi objectif actuel, son existence latente est mise en évidence par les termes qui le nient :

symétriquement au "vje blā", on voit apparaître le "vje neg" (vieux nègre) qui n'a plus aujourd'hui d'acception qu'injurieuse. Le "vje neg" est celui qui n'a pas un comportement de créole, et qui de ce fait n'est pas civilisé. Parallèlement au "blā frās", qui est le référent géographique le plus usuel du "vje blā", on peut trouver des référents géographiques à "vje neg", mais l'explication de "vje negé" par "neg kōgo" ("neg ginē" en Martinique) ou "mudoŋ" n'a plus qu'une valeur mythique et ne sert qu'à exclure du monde créole.

Ce premier examen permet de déduire que "créole" signifie aujourd'hui en Guadeloupe, "de chez nous, ayant nos moeurs et nos usages (entré autres linguistiques)". Le monde des personnes est classé en "créole" (explicitement pour les blancs du fait de la coexistence concrète avec des fonctionnaires métropolitains, implicitement et sans marques pour les gens de couleur) et "non-créole" (toujours marqué soit par une référence géographique, soit par une connotation d'exclusion du type "vje"). Il n'est pas sans intérêt de souligner qu'après l'abolition de l'esclavage, les esclaves émancipés et considérés comme créoles, dans cette "hiérarchie de mépris" (6) qu'était la société antillaise mirent au dernier degré de l'échelle sociale les noirs libres (congos et guinéens) ou les Indiens (bengalis, tamuls, télugus, etc.) arrivés avec des contrats pour travailler sur les plantations : les nouveaux venus n'étaient pas créoles (7). Cette démarche cependant scellait le pacte constitutif d'une communauté plus ou moins consciente de ce qui l'unit, la communauté créole, dont l'originalité procède essentiellement du fait qu'elle tende à écarter pour son identification tous les facteurs génétiques, physiques ou géographiques. De ce fait l'identité de l'homme créole ne dépend pas de son image physique, et la dissociation est si poussée que notre société créole, jusqu'à une date récente n'a pas développé d'art plastique (et tout particulièrement d'art figuratif) (8).

L'existence reconnue d'une communauté ne suppose pas nécessairement une harmonie totale et infrangible ; elle suppose seulement que chacun sache ce qui est compatible avec la vie en communauté. Et c'est ce qui amène à analyser l'emploi des termes de désignation ethnique ou de description physique dans la communication en Guadeloupe. L'étude du langage en situation permet alors de déceler plusieurs attitudes.

D'abord le discours neutre, poli, sans agressivité implique que l'on se traite comme "créoles". Il est fréquent d'entendre dire en manière de compliment, à quelqu'un d'extérieur à la communauté, qu'on l'aurait pris pour un créole (parce qu'il apprécie le punch, qu'il mange des plats créoles relevés, qu'il aime la musique locale et danse sur des rythmes "tropicaux", qu'il cite quelques dictons et bons mots en créole, etc...).

En revanche, on peut dire qu'outre l'exclusion formelle indiquée par "vje blō" et "vje neg", toute référence génétique, toute description physique, dans la mesure où elle particularise, entraîne une mise à l'écart de la communauté créole et est susceptible d'altérer les rapports. Nous disons "est susceptible d'altérer", parce que nous croyons nécessaire de distinguer trois cas :

1°) En situation allocutive, évoquer un trait physique ou génétique de l'interlocuteur dénote une intention agressive (c'est aussi le cas quand en français on interpelle le "grand rouquin du fond" ou "le petit brun près de la fenêtre") (9). Il est permis de trouver que quelqu'un a grossi ou maigri, qu'il a bonne mine, qu'il est "blême", c'est-à-dire pâli par la maladie, mais une marque physique qui ne serait pas indépendante de la race ne peut être citée sans indiscretion.

2°) En situation délocutive, les descriptions physiques objectives sont perçues comme critiques, réductrices et sans bienveillance ; même accompagnées d'adjectifs laudatifs, ces descriptions donnent le sentiment que celui dont on parle est un objet et souvent un objet pour l'assouvissement des seuls appétits physiques. L'usage ne permettra d'ailleurs pas n'importe quelle description devant n'importe qui. Suivant que les deux interlocuteurs seront du même type physique (et donc apparemment du même groupe racial) ou non, suivant leurs positions respectives dans la hiérarchie sociale, suivant la plus ou moins grande ancienneté de l'intégration de leur groupe dans la communauté créole, la description d'un tiers sera plus ou moins précise. Des gens de même couleur utiliseront des termes directs et propres pour parler d'une personne d'autre couleur ; mais si le locuteur est d'une

autre couleur (ou d'un autre type racial) que son interlocuteur et qu'il parle d'une personne de même groupe que l'un d'entre eux, il est probable que l'on n'entendra plus évoquer que des degrés de comparaison ("moins clair", "un peu plus foncé", "plus frisé"), mais aucun terme de classification nette ne sera retenu. Ajoutons que la survivance des hiérarchies de couleur héritées de l'esclavage fera que la discrétion dans l'emploi de "nègre", ou "blanc", "mulâtre" et "indien" augmentera nécessairement à proportion que le teint du locuteur s'éclaircit (ce qui se conçoit quand on rappelle que "vje blā" exclut de l'univers créole juste avec une petite connotation négative, tandis que "vje neg" est franchement insultant).

3°) Quand enfin on parle de soi-même (ou quand on peut traiter affectivement son interlocuteur comme soi-même) il est admis de se qualifier physiquement avec cette coquetterie qui consiste à jouer le "paysan du Danube" en feignant une rusticité qui serait alors gage d'authenticité et d'appartenance aux profondeurs mêmes de la société créole : "mun bitasjō" (péquenot) ou "blā gujav" (blanc des campagnes sauvages) pour un blanc créole, "move jabē", "ti mulat" ou "move neg" pour des gens de couleur, mulâtres ou noirs. Ces usages ne sont possibles qu'entre égaux ou de supérieur à inférieur (10).

En cas de tension grave ou de crise, la communauté éclatée se divise en "blāfaj" (la blanchaille), "mulatraj" (la mulâtraille) et "negraj" (la négraïlle) ou le suffixe collectif apporte toute sa charge de mépris.

Nous n'avons jusqu'à présent traité que de blancs, noirs et mulâtres : en réalité, depuis l'abolition de l'esclavage, d'autres groupes se sont ajoutés à la communauté créole. Nous retiendrons essentiellement les Indiens et les Syro-libanais. Mais l'examen des termes par lesquels on les classe ne fait que confirmer l'analyse antérieure.

Tant qu'ils ont été considérés comme non-créoles, les indiens ont été désignés comme "zēdjē", "kuli", "kuli malaba". Leur lutte pour l'intégration a abouti du jour où la communauté a substitué à "kuli" comme insulte "vje kuli", "vje zēdjē", "vje malaba" (11),

pour désigner les indiens ruraux mal acculturés, ou pauvres ou délinquants par opposition à toute la brillante équipe de notables qui partagent avec les autres membres des groupes dirigeants les postes, les compétences, et la (relative) fortune. Comme pour tous les autres créoles, il est anormal et indélicat de faire mention à un interlocuteur indien de sa spécificité.

En ce qui concerne les syro-libanais, la situation demeure ambiguë. A la différence des immigrants africains ou indiens, les syro-libanais sont arrivés sans fortune souvent, mais aussi sans complexes à l'égard du monde créole. Ils ont très vite appris à parler créole (parfois même sans apprendre le français) mais pendant longtemps cela n'a pas suffi à les intégrer ; leurs pratiques endogamiques, qui les maintenaient à l'écart des blancs et noirs, les liens entretenus avec la Syrie ou le Liban, le passeport étranger souvent, l'apprentissage familial de l'arabe, tout cela jusqu'à une date récente les avait constitués en corps étranger : ce n'étaient pas les "vje blā" que leur race et leur comportement pouvaient laisser attendre, c'étaient des "syriens", c'est-à-dire des étrangers presque sans autre connotation. Depuis 1947, la scolarisation généralisée et prolongée, liée à la départementalisation, semble avoir modifié les perspectives. La jeune génération qui use, comme le reste des guadeloupéens non pas du seul créole, mais du créole et du français, reconnaît le système de valeur de la communauté créole, aspire à être reconnue comme créole et participe de plus en plus à la transmission des traditions et du patrimoine créole (12).

On peut tenter de résumer la question en disant qu'en Guadeloupe le mot de "créole" sert à délimiter ce qui a trait à la communauté guadeloupéenne spécifique. Cela implique que substantivement "créole" ne soit perçu que comme le nom propre du dialecte local et non pas comme un terme générique. Lorsqu'on parle aux non-spécialistes des créoles de Martinique, Guyane, Haïti, Louisiane ou la Réunion, ils expriment le plus souvent le sentiment qu'il s'agit de réalisations plus ou moins fautives du seul vrai créole, le leur. Adjectivement, appliqué aux personnes, avec une connotation positive, "créole" permettra d'exclure ceux qui géographiquement ou par leur comportement global ne s'identifient pas aux membres de la communauté guadeloupéenne.

Parmi les non-créoles, on rangera tous ceux dont on continue à préciser l'origine géographique ("blā frās", "bosal" (13), "zēdjē", "sirjē") ou ceux qu'avec une connotation négative explicite on veut exclure de la communauté : "vje blā", "vje neg", "vje kuli", "vje malaba", "kōgo", "mudoŋ", "neg marō", "kalvε", "matebele" (14).

Au sein de la communauté créole, en fonction des critères de communication ci-dessus évoqués (délocution, allocution, discours sur soi-même), on utilisera pour chacun des groupes des termes distribués comme suit.

Les blancs créoles seront "blancs pays" /blāpei/ subdivisés en "grands blancs de Saint-Claude" et "ti blā", "blā malere", "blā ti kazak" des Fonds Matignon. S'il s'agit de ruraux, on les traitera de "blancs Goyave" (15) ou "blancs Corrosol". S'ils ont des attaches martiniquaises et qu'ils soient riches, on les appellera peut-être "beke" (16). Quant à leur type physique, on se contentera généralement de distinguer des "jive zōn" (cheveux blonds), "ruž" (roux) et "nwe" (noirs), sans préciser qu'ils sont le plus souvent plats. Les blancs créoles composent la "blanchaille".

Dans le français régional, noirs et métis se regroupent sous la rubrique générique de "gens de couleur". Mais en créole (ou dans les usages créolisés du français régional), on distinguera "neg" (nègres) et "milat" (mulâtres).

Dans certains sous-groupes (comme celui des habitants des Saintes) "neg", sans indication de couleur peut être utilisé comme synonyme d'être humain : il est assez étonnant de voir des pêcheurs aux yeux clairs et aux cheveux blonds s'interpeller d'un vigoureux "ho neg". En général cependant, le terme de "neg" n'apparaîtra pas sans être déterminé ou qualifié : les "neg ble" (nègre bleu) seront de teint plus foncé que les "neg nwe" (17) ; un "neg ruž" est un homme au teint relativement clair mais non-métissé ; pour peu qu'il ait aussi les yeux clairs on parlera de "grif". Le noir albinos sera appelé "neg blā".

Comme pour le blanc créole, en faisant allusion à sa rusticité ou à son séjour, on pourra dire que quelqu'un est un "neg bitasjō", "neg bwa, "neg grāfō". Si l'on veut parler des cheveux, le plus souvent on ne remarquera que deux occasions d'en faire mention, s'ils sont "pwav" (poivre), c'est-à-dire en petites touffes très crêpues et espacées qui laissent voir la peau du crâne, ou s'ils sont "fere" (18) (c'est-à-dire décrêpés au fer à friser). Enfin socialement, le "grōneg", aristocrate, ne frayera pas avec les "ti neg", gens de peu - non plus sans doute qu'avec le "gwo neg" soupçonné d'être un personnage mal éduqué. Ce qui en cas de crise n'empêcherait pas un adversaire mulâtre ou blanc de mépriser toute cette "négraille".

Le terme de "métis" n'est utilisé en Guadeloupe que pour signaler le produit de mélanges autres que ceux qui ont cours dans la communauté créole. Autrement aujourd'hui, on rangerait en français local sous la rubrique "gens de couleur" stricto sensu les créoles qui ne seraient ni blancs purs, ni noirs purs, ni indiens purs. On y retrouverait le "milat" (mulâtre) qui pourrait être clair ou foncé, le "fābē" (chabin) au teint clair mais négroïde par le grain des cheveux ou l'architecture du visage, le "kap" (19) (et plus souvent encore la "kapres"), type de mulâtre foncé, qui a gardé son nom de l'époque des classements génétiques, le "batazēdjē" ou "fapekuli", issus d'indiens et gens de couleur. La sagesse populaire dans ses proverbes prétend que "lēmilat ni 5 vje fuval, i ka di negres pa mamōli." ("sitôt qu'un mulâtre peut se payer sa première vieille rosse, il ne reconnaît plus que sa mère est une négresse") en sorte que pour cette catégorie, on verra tout un potentiel de références génétiques qui reste actualisable à titre d'injures ou de critiques pour ramener les gens au sentiment de leur condition réelle.

On parlera de "katrō" (carteron, c'est-à-dire ayant un quart de sang noir) ou - plus rarement - d'octavon (20). Le "fape kuli" ou le "bata zēdjē" verra apprécier son teint et ses cheveux sans huer son ascendance. Le "blāfode" (blanc échaudé) au teint "mabilofo" (de "mabi", ancienne boisson locale fermentée assez trouble que l'on vendait à la criée en annonçant "mabi la fo", "le mabi est chaud", c'est-à-

dire "prêt") ne pourra pas aisément sauter la barrière et passer pour blanc. La "kapres" au teint de sapotille éveillera toutes les concupiscences. Aux "fabē" et "fabin" (chabin et chabine) on imputera un caractère d'autant plus acariâtre et agressif que leur blondeur tournera au roux "fabē zon", "fabē apwel sy", "fabē ruž"). L'examen des cheveux d'ailleurs sera dès la naissance une préoccupation constante : d'un petit mulâtre ou d'un "bata zēdjē" qui naît avec des cheveux plats ou à peine bouclés, on continue à dire : "i fape, i ni bel five" (il est "sauvé", il a de beaux cheveux). Il est vrai que les dits "beaux cheveux" peuvent être décrits de façon critique (quand on n'en est pas soi-même pourvu) : le mulâtre frisé qualifiera volontiers de "five siv" (cheveux cives, sans doute en pensant aux feuilles de la ciboulette) ou "five lqil" (cheveux huile) les cheveux (trop) plats de l'indien ou du "batazēdjē" qui répliquera en parlant non de cheveux frisés mais de "five grene" ou "five kōde" (grenillés ou cordés) pour le mulâtre. Socialement toutefois, comme il s'agit d'un groupe aspirant à la respectabilité et visant à n'être pas classé comme mulâtraille, les ti milat, grā milat et gwo milat essaient de ne pas laisser voir ces rivalités.

L'examen des emplois du mot "créole" dans la communauté guadeloupéenne nous a amené à faire le tour des termes en relation avec la caractérisation des groupes ethniques en Guadeloupe. Si l'on compare la liste actuelle avec le tableau qu'en fin du XVIIIe siècle donnait Moreau de Saint-Méry (21) des termes de classification raciale, on pourra constater qu'à un classement génétique où les quartiers de sang blanc ou noir étaient comptabilisés comme des quartiers de noblesse ou d'infamie tend à se substituer un classement dominé par la notion culturelle d'appartenance à la communauté créole. A l'intérieur de cette communauté, les survivances du préjugé racial et de l'esclavage maintiennent assurément des "hiérarchies de mépris" mais de plus en plus, semble-t-il, s'impose le sentiment d'une identité guadeloupéenne relativement indépendante d'un type physique ou d'une hérédité quelconque.

Il serait intéressant de compléter cette étude en déterminant plus précisément les distinctions que les Guadeloupéens n'expriment qu'en français et celles qu'ils réservent au créole. Mais il faudrait dès lors en venir à une étude de la "créolisation" ou de la "francisation" stylistique du discours en Guadeloupe et cela nous entraînerait fort au-delà de la visée de cet article.

NOTES

(1) Cf. également :

- Petit Robert, 1970, p. 378 :
Créole [kreɔl] .n. (1670 ; alterat. de criolle, criollo, -a 1643 ; esp. criollo). Personne de race blanche, née dans les colonies intertropicales (Antilles). Un, une créole. Ajd. Ling. Parlers créoles : langues mixtes provenant du contact du français, de l'espagnol, du portugais avec des langues indigènes ou importées (Antilles).

N.M. Le Créole d'Haïti.

- Petit Larousse, 1966, 24e tirage de l'édition de 1959, p. 271 :
Créole. Adj. et n. (esp. criollo). Personne de race blanche née dans les plus anciens territoires français d'Outre-Mer (Antilles, Réunion, etc...). Accent créole, accent des créoles (prononçant à peine les r) // N.m. Langue parlée par les Noirs d'Amérique et des Iles de l'Océan Indien et qui est formée de français ou d'espagnol et de mots indigènes.

Inutile de souligner l'écart entre les citations du texte et des notes, traduisant plus l'incertitude des rédacteurs sur un terrain délicat, que les changements politiques de la décolonisation. Inutile aussi de souligner l'inconsistance maintenue de la définition des parlers créoles.

- (2) Traduction : "Créole : Personne née aux Indes de parents espagnols ou de toute autre nation, mais non indiens".
- (3) Nouveau Voyage aux Iles d'Amérique, par J.B. Labat, Paris, 1742, 8 vol. in 12°. Cf. par exemple II, p. 22 ; IV, p. 189, etc.
- (4) Les esclaves aux Antilles françaises, 17e et 18e siècles, par Gabriel Debien, Basse-Terre : Société d'Histoire de la Guadeloupe, Fort-de-France : Société d'Histoire de la Martinique, 1974, pp. 55 et 56.
- (5) Les Africains de Guyane de Jean Hurault, 1970, Ed. Mouton, La Haye, Paris, ouvrage publié avec le concours du CNRS.
- (6) Contacts de civilisation en Martinique et en Guadeloupe, Michel Leiris (coll. Unesco, Paris, 1956, Gallimard).
- (7) a) Les Indiens de Guadeloupe et de Martinique, par Laurent Ferrugia, chez Desmarais, Basse-Terre (Guadeloupe), 1975.

- (7) b) Procès politique. Contestation des Droits électoraux opposée par M. le Gouverneur de la Guadeloupe, M. le Vicomte de la Loyère aux fils d'Hindous nés à la Guadeloupe. par Henri Sidambarom, Pointe-à-Pitre, 1924.
- c) Les Indiens de la Guadeloupe, Etude de Géographie Humaine, par Singaravelou, agrégé de l'Université, assistant de géographie au Centre Universitaire Antilles-Guyane, Imprimerie Deniaud Frères, 13 rue du Portail, 33000 - Bordeaux, 1975.

- (8) Cf. note (5) sur les "Africains de Guyane" : les "nègres marrons" ainsi désignés ont une sculpture et une gravure où la figuration quoique stylisée est présente, alors qu'on ne peut guère citer d'oeuvre plastique des créoles guyanais.

On pourrait être tenté d'opposer à cette opinion sur l'absence d'art plastique en milieu créole le développement de l'école de Peinture de Port-au-Prince (Haïti) : mais outre le fait que l'initiative en revient aux Américains lors de l'occupation de 1915 à 1933, peut-être faut-il tenir compte du fait que Haïti, en tendant à une certaine homogénéité raciale, a accédé au sentiment d'une identité physiquement caractérisée.

- (9) Notons que les injures les plus graves en Guadeloupe s'en prennent à la mère et à la description de ses parties génitales.
- (10) Noter dans ce cas l'emploi de "move" (mauvais), indice de force de caractère par opposition à "vje", indice d'exclusion.
- (11) "malaba" (Malabar, du Malabar) reste aujourd'hui toujours très négatif et insultant.
- (12) On a vu lors d'une récente campagne électorale un débat s'engager quant au caractère polémique et xénophobe de la désignation de ce groupe par le terme de "syro-libanais". Mais l'évolution est certaine quand on voit l'arrivée sur la scène politique ou dans les orchestres locaux de nombreux antillais d'ascendance libanaise.
- (13) "bosal" : terme vieilli, en cours de disparition, sauf comme nom propre. Robert Germain dans sa Grammaire créole, parue aux Editions du Levain en 1976, le note mais ne précise pas ce caractère d'archaïsme : le "bosal" (de l'espagnol "bozal") est "le noir récemment arrivé de son pays", si l'on en croit le Diccionario de Autoridades de la Real Academia española déjà cité.
- (14) On a là une liste de noms de tribus ou de territoires africains plus ou moins connus : Mudoṅ et Matebele passaient pour Cannibales. Les "kalve", ainsi surnommés par francisation populaire venaient en fait du "Cap Vert".
- (15) Goyave : baie comestible d'une myrtacée, le goyavier, qui jusqu'à une date récente était un fruit sauvage poussant en lisière des champs et des bois.

Corrosol : fruit comestible d'une anonacée tropicale (assez rustique).

Le paysan antillais récoltait ces fruits mais ne songeait guère à les cultiver.

- (16) "beke" : le terme est d'origine martiniquaise mais du fait de la présence d'intérêts martiniquais tend à s'acclimater en Guadeloupe.
- (17) "nwe" qui s'applique aussi bien aux choses qu'aux personnes est perçu comme agressif et quand on veut atténuer cette impression on utilise la forme francisante "nwa(R)". Un de nos excellents collègues de Pointe-à-Pitre nous citait une formule tout à fait éclairante à ce propos :
"misje la sa nwe" : ce monsieur est noir (et plutôt trop avec en outre un comportement où perce le "vje neg" ;
"misje la sa nwar" : ce monsieur est noir, et homme de bien (un raciste dirait : noir mais tout à fait convenable).
- (18) En français régional, on dit "passés au fer", quoique depuis quelques années, il soit possible d'obtenir le même résultat à froid avec divers onguents ou shampoings.
- (19) Le créole ne fait pas de distinction de genre grammatical, mais du fait de la diglossie, les termes qui concernent les personnes étant utilisés en créole et en français régional ont souvent une forme pour les hommes, une forme pour les femmes : "blā" / "fam blā" mais "milat"/"milatres", "fabē"/"fabin", "neg"/"negres", "kap/" "kapres" (qui existe aussi sous la forme "kab"/"kabres").
- (20) Nous avons entendu employer "katrō" avec l'intention de rappeler à quelqu'un ce qu'un dicton dit autrement : "fabē se neg", "les chabins sont des nègres". En revanche nous avons seulement trouvé "oktavō" attesté dans la Grammaire créole de R. Germain déjà citée.
- (21) Emile Hayot, dans son étude Les gens de couleur libres du Fort-Royal, 1679-1823", publiée à Paris en 1971 par la Société d'Histoire d'Outre-Mer, cite d'après la Description de la partie française de l'Isle de Saint-Dominique de Moreau de Saint-Méry, publiée à Philadelphie 1797-1798, en 2 vol. in 4°, un tableau complet des teintes et de leur origine :
- "d'un blanc et d'une négresse vient un mulâtre ;
d'un blanc et d'une mulâtresse vient un quarteron ;
d'un blanc et d'une quarteronne vient un métif ;
d'un blanc et d'une métive vient un mamelouque ;
d'un blanc et d'une mamelouque vient un quarteronné ;
d'un blanc et d'une quarteronnée vient un sang-mélé ;
d'un nègre et d'une quarteronne vient un marabou ;
d'un nègre et d'une marabou vient un griffon ;
d'un nègre et d'une griffonne vient un sacatra ;
d'un nègre et d'une mulâtresse vient un capre".